

## Note de présentation

En application des dispositions de l'article L. 521-1 du code de l'éducation, le calendrier scolaire doit être arrêté pour une période de trois années.

Le dernier calendrier ayant été fixé jusqu'à l'année scolaire 2013-2014, le présent projet a pour objet d'arrêter le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Par rapport au projet de calendrier présenté au CSE du 14 novembre 2013, les modifications portent sur l'année scolaire 2016-2017, compte tenu des difficultés suscitées par un départ et un retour en milieu de semaine pour les vacances scolaires de Noël.

Les projets de calendrier sont fondés sur les principes suivants :

- respecter les 36 semaines légales de cours, conformément à l'article L. 521-1 du code de l'éducation;
- prévoir deux jours de prérentrée pour les enseignants : une journée avant la rentrée des élèves et deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée;
- conserver la durée des petites vacances à deux semaines, y compris pour les vacances de la Toussaint ;
- respecter au mieux le rythme « 7/2 » en alternant 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances :
  - la période de cours entre la rentrée scolaire et les vacances de la Toussaint est égale à 7 semaines pour toutes les zones ;
  - la période de cours entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël est égale à 7 semaines pour toutes les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 ;
  - la période de cours entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps est égale à 7 semaines pour toutes les zones.
- conserver le principe du zonage pour les vacances d'hiver et de printemps et la rotation des zones (répartition des académies en trois zones, qui partent chacune à leur tour - amplitude du zonage sur quatre semaines) ;
- concernant les vacances d'hiver et de printemps qui sont zonées, rechercher le meilleur équilibre possible entre les différentes périodes de cours :
  - la période de cours entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver est égale à 5/6/7 semaines selon les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et à 4s + 4j / 5s + 4j / 6s + 4j selon les zones pour l'année 2016-2017 ;
  - la période de cours entre les vacances de printemps et les vacances d'été est égale à 8/9/10 semaines selon les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et à 8s + 4j / 9s + 4j / 10s + 4j selon les zones pour l'année 2016-2017.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'éducation nationale

NOR : MENE

**ARRÊTÉ du [...]**

fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

**Le ministre de l'éducation nationale**

VU les articles L. 521-1 et D. 521-1 à D. 521-7 du code de l'éducation ;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du [...].

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le présent arrêté fixe le calendrier scolaire national des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

**Article 2**

L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante.

**Article 3**

Les académies, à l'exception de celles visées à l'article 5, sont réparties en trois zones de vacances A, B et C.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.

#### **Article 4**

Pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, dans tous les établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, les dates de rentrée des personnels enseignants et les dates de rentrée des élèves, ainsi que les dates des périodes de vacance des classes, sont fixées conformément aux tableaux annexés au présent arrêté, sous réserve de l'application des dispositions des articles D. 521-1 à D. 521-5 du code de l'éducation.

#### **Article 5**

Pour les académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ainsi que pour Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le calendrier est fixé conformément aux dispositions des articles D. 521-6 et D. 521-7 du code de l'éducation.

#### **Article 6**

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le [...]

Le ministre de l'éducation nationale

Vincent Peillon

PROJET

## ANNEXE

### ANNEXE 1

#### ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Vendredi 29 août 2014		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 1 <sup>er</sup> septembre 2014		
Toussaint	Samedi 18 octobre 2014 Lundi 3 novembre 2014		
Noël	Samedi 20 décembre 2014 Lundi 5 janvier 2015		
Hiver	1 <sup>ère</sup> Samedi 7 février 2015 Lundi 23 février 2015	3 <sup>ème</sup> Samedi 21 février 2015 Lundi 9 mars 2015	2 <sup>ème</sup> Samedi 14 février 2015 Lundi 2 mars 2015
Printemps	1 <sup>ère</sup> Samedi 11 avril 2015 Lundi 27 avril 2015	3 <sup>ème</sup> Samedi 25 avril 2015 Lundi 11 mai 2015	2 <sup>ème</sup> Samedi 18 avril 2015 Lundi 4 mai 2015
Début des vacances d'été (**)	Samedi 4 juillet 2015		
<p>(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.</p> <p>(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p>			

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

**ANNEXE 2**

**ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Vendredi 28 août 2015		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 31 août 2015		
Toussaint	Samedi 17 octobre 2015 Lundi 2 novembre 2015		
Noël	Samedi 19 décembre 2015 Lundi 4 janvier 2016		
Hiver	2ème Samedi 13 février 2016 Lundi 29 février 2016	1ère Samedi 6 février 2016 Lundi 22 février 2016	3ème Samedi 20 février 2016 Lundi 7 mars 2016
Printemps	2ème Samedi 16 avril 2016 Lundi 2 mai 2016	1ère Samedi 9 avril 2016 Lundi 25 avril 2016	3ème Samedi 23 avril 2016 Lundi 9 mai 2016
Début des vacances d'été (**)	Samedi 2 juillet 2016		
<p>(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.</p> <p>(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p>			

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

### ANNEXE 3

#### ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1er septembre 2016		
Toussaint	Mercredi 19 octobre 2016 Jeudi 3 novembre 2016		
Noël	Samedi 17 décembre 2016 Mardi 3 janvier 2017		
Hiver	3 <sup>ème</sup> Samedi 18 février 2017 Lundi 6 mars 2017	2 <sup>ème</sup> Samedi 11 février 2017 Lundi 27 février 2017	1 <sup>ère</sup> Samedi 4 février 2017 Lundi 20 février 2017
Printemps	3 <sup>ème</sup> Samedi 22 avril 2017 Mardi 9 mai 2017	2 <sup>ème</sup> Samedi 15 avril 2017 Mardi 2 mai 2017	1 <sup>ère</sup> Samedi 8 avril 2017 Lundi 24 avril 2017
Début des vacances d'été (**)	Jeudi 6 juillet 2017		
<p>(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.</p> <p>(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p>			

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

**Projet de calendrier 2014-2015  
DOCUMENT DE TRAVAIL**

Jours	2014 (ACB)							2015				
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Samedi				1								
Dimanche				2								
Lundi		1		3	1		1	1			1	
Mardi		2		4	2		2	2			2	
Mercredi		3		5	3		3	3			3	
Jeudi		4		6	4		4	4			4	
Vendredi	1	5		7	5	2	5	5	2		5	
Samedi	2	6		8	6	3	6	6	3		6	
Dimanche	3	7		9	7	4	7	7	4		7	
Lundi	4	8		10	8	5	8	8	5		8	
Mardi	5	9		11	9	6	9	9	6		9	
Mercredi	6	10		12	10	7	10	10	7		10	
Jeudi	7	11		13	11	8	11	11	8		11	
Vendredi	8	12		14	12	9	12	12	9		12	
Samedi	9	13		15	13	10	13	13	10		13	
Dimanche	10	14		16	14	11	14	14	11		14	
Lundi	11	15		17	15	12	15	15	12		15	
Mardi	12	16		18	16	13	16	16	13		16	
Mercredi	13	17		19	17	14	17	17	14		17	
Jeudi	14	18		20	18	15	18	18	15		18	
Vendredi	15	19		21	19	16	19	19	16		19	
Samedi	16	20		22	20	17	20	20	17		20	
Dimanche	17	21		23	21	18	21	21	18		21	
Lundi	18	22		24	22	19	22	22	19		22	
Mardi	19	23		25	23	20	23	23	20		23	
Mercredi	20	24		26	24	21	24	24	21		24	
Jeudi	21	25		27	25	22	25	25	22		25	
Vendredi	22	26		28	26	23	26	26	23		26	
Samedi	23	27		29	27	24	27	27	24		27	
Dimanche	24	28		30	28	25	28	28	25		28	
Lundi	25	29		31	29	26	29	29	26		29	
Mardi	26	30			30	27	30	30	27		30	
Mercredi	27				31	28			28			
Jeudi	28					29			29			
Vendredi	29					30			30			
Samedi	30					31			31			
Dimanche	31											



Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.  
Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.  
Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

## PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2014-2015  
DOCUMENT DE TRAVAIL

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période			
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint	7	7	7
2ème période			
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël	7	7	7
3ème période			
Rentrée de Noël -vacances d'hiver	5	7	6
4ème période			
Rentrée d'hiver - vacances de printemps	7	7	7
5ème période			
Vacances de printemps-été	10	8	9
Total	36	36	36



**Projet de calendrier 2015-2016  
DOCUMENT DE TRAVAIL**

Jours	2015 (BAC)											
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Samedi	1											
Dimanche	2											
Lundi	3			1						1		
Mardi	4	1		2	1		1			2		
Mercredi	5	2		3	2		2			3		
Jeudi	6	3		4	3		3			4		
Vendredi	7	4		5	4		4			5		
Samedi	8	5		6	5		5			6		
Dimanche	9	6		7	6		6			7		
Lundi	10	7		8	7		7			8		
Mardi	11	8		9	8		8			9		
Mercredi	12	9		10	9		9			10		
Jeudi	13	10		11	10		10			11		
Vendredi	14	11		12	11		11			12		
Samedi	15	12		13	12		12			13		
Dimanche	16	13		14	13		13			14		
Lundi	17	14		15	14		14			15		
Mardi	18	15		16	15		15			16		
Mercredi	19	16		17	16		16			17		
Jeudi	20	17		18	17		17			18		
Vendredi	21	18		19	18		18			19		
Samedi	22	19		20	19		19			20		
Dimanche	23	20		21	20		20			21		
Lundi	24	21		22	21		21			22		
Mardi	25	22		23	22		22			23		
Mercredi	26	23		24	23		23			24		
Jeudi	27	24		25	24		24			25		
Vendredi	28	25		26	25		25			26		
Samedi	29	26		27	26		26			27		
Dimanche	30	27		28	27		27			28		
Lundi	31	28		29	28		28			29		
Mardi		29		30	29		29			30		
Mercredi		30			30		30					
Jeudi					31		31					
Vendredi												
Samedi			31									
Dimanche												



Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.  
 Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.  
 Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

## PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2015-2016  
DOCUMENT DE TRAVAIL

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période	7	7	7
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint			
2ème période	7	7	7
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël			
3ème période	6	5	7
Rentrée de Noël -vacances d'hiver			
4ème période	7	7	7
Rentrée d'hiver - vacances de printemps			
5ème période	9	10	8
Vacances de printemps-été			
Total	36	36	36

Avant-projet de calendrier 2016-2017  
DOCUMENT DE TRAVAIL

Jours	2016 (CBA)												2017						
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre		
Samedi																			
Dimanche																			
Lundi	1		2	3		2			3				4	1				2	
Mardi	2			1		3			4				5	2				3	
Mercredi	3		4	2		4	1		5				6	3				4	
Jeudi	4		5	3		5	2		6				7	4				5	
Vendredi	5		6	4		6	3		7				8	5				6	
Samedi	6		7	5		7	4		8				9	6				7	
Dimanche	7		8	6		8	5		9				10	7				8	
Lundi	8		9	7		9	6		10				11	8				9	
Mardi	9		10	8		10	7		11				12	9				10	
Mercredi	10		11	9		11	8		12				13	10				11	
Jeudi	11		12	10		12	9		13				14	11				12	
Vendredi	12		13	11		13	10		14				15	12				13	
Samedi	13		14	12		14	11		15				16	13				14	
Dimanche	14		15	13		15	12		16				17	14				15	
Lundi	15		16	14		16	13		17				18	15				16	
Mardi	16		17	15		17	14		18				19	16				17	
Mercredi	17		18	16		18	15		19				20	17				18	
Jeudi	18		19	17		19	16		20				21	18				19	
Vendredi	19		20	18		20	17		21				22	19				20	
Samedi	20		21	19		21	18		22				23	20				21	
Dimanche	21		22	20		22	19		23				24	21				22	
Lundi	22		23	21		23	20		24				25	22				23	
Mardi	23		24	22		24	21		25				26	23				24	
Mercredi	24		25	23		25	22		26				27	24				25	
Jeudi	25		26	24		26	23		27				28	25				26	
Vendredi	26		27	25		27	24		28				29	26				27	
Samedi	27		28	26		28	25		29				30	27				28	
Dimanche	28		29	27		29	26		30				31	28				29	
Lundi	29		30	28		30	27		31					29				30	
Mardi	30			29			28							30				31	
Mercredi	31			30			29												
Jeudi																			
Vendredi																			
Samedi																			
Dimanche																			



Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.  
Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.  
Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

**Projet de calendrier scolaire 2016-2017**  
**DOCUMENT DE TRAVAIL**

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période	7 s	7 s	7 s
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint			
2ème période	6 s + 2 j	6 s + 2 j	6 s + 2 j
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël			
3ème période	6 s + 4 j	5 s + 4 j	4 s + 4 j
Rentrée de Noël -vacances d'hiver			
4ème période	7 s	7 s	7 s
Rentrée d'hiver - vacances de printemps			
5ème période	8 s + 4 j	9 s + 4 j	10 s + 4 j
Rentrée vacances de printemps- vacances d'été			
<b>Total</b>	<b>36 s</b>	<b>36 s</b>	<b>36 s</b>